

# T I J D S C H R I F T

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

## MUNT- en PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK:

*„Concordia res parvae crescunt“*

TE

AMSTERDAM



2<sup>e</sup> Jaargang

---

AMSTERDAM  
G. THEOD. BOM EN ZOON

1894

---

## Deux monnaies de Philippe II, rappées à Bois-le-Duc en 1581.

---

Il ne semble pas que la ville de Bois-le-Duc, malgré son ancienneté et son importance, ait joui, avant le règne de PHILIPPE II, du droit de battre monnaie.

Bois-le-Duc, comme tant d'autres villes des Pays-Bas espagnols, ne put échapper aux troubles et aux guerres qui désolèrent la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Plusieurs années de ce triste régime avaient épuisé toutes les ressources de la ville où la monnaie de cuivre était devenue d'une rareté désespérante.

Une première requête fut adressée, en décembre 1576, aux États-Généraux à Bruxelles, pour obtenir le droit d'établir un atelier monétaire à Bois-le-Duc. Cette requête, après diverses péripéties, fut définitivement rejetée.

La situation économique de la ville s'aggravant de jour en jour, le magistrat revint à la charge et obtint enfin, le 18 juin 1578, l'octroi

si ardemment désiré. L'original en existe aux archives de la ville.

Monsieur PROSPER CUYPERS, qui a traité avec autorité la question des monnaies frappées à Bois-le-Duc de 1578 à 1579 1), nous fait connaître que trois pièces de cuivre: le *liard* ou *oord* ou *oortken*, le *gigot* ou *neghenmanneken* et le *demi-gigot* ou *halve neghenmanneken* ou *moorken*, pouvaient être frappées.

Le liard seul, croyons-nous, a été retrouvé. Voilà tout ce que nous savons pour cette première période du monnayage à Bois-le-Duc.

L'année 1579 vit l'agitation et l'effervescence redoubler d'intensité. L'Union d'Utrecht (29 janvier 1579) ayant réuni les provinces protestantes du Nord, le prince de Parme, pour établir une espèce de contrepoids, s'efforça de ménager un accomodement avec les provinces wallonnes mécontentes. Il y réussit. Un traité fut signé à Arras, le 23 mars 1579, entre les députés du prince et ceux des provinces intervenantes. Ces deux conventions si opposées mirent le comble à la division du pays.

L'empereur RODOLPHE, de son côté, sollicité par les États, avait proposé au roi d'Espagne de s'occuper de la réconciliation générale des provinces. Les conférences s'ouvrirent le 5 avril

---

1) *Revue de la numismatique belge*, année 1854, page 90 et suivantes.

1579, à Cologne et ne purent aboutir. On se sépara, le 17 novembre de la même année, sans avoir obtenu de résultat.

Le prince de Parme avait, entre-temps, habilement profité du désarroi général pour reprendre l'offensive avec vigueur et avec succès. Il avait assiégé Maestricht et s'en était emparé le 29 juin 1579.

La prise de Maestricht jeta le plus grand effroi parmi les partisans des États.

A Bois-le-Duc, où la majeure partie de la population était catholique, les protestants étaient consternés et le peuple devenait difficile à contenir.

C'est vers cette époque que l'Union d'Utrecht y fut proclamée au nom de l'échevinage. Les bourgeois catholiques coururent aussitôt aux armes et un combat sanglant se livra sur la grande place entre eux et la gilde des escrimeurs qui occupait la grand' garde. La confrérie des escrimeurs était d'organisation récente et renfermait un assez grand nombre de jeunes gens qui avaient dû fuir du temps des espagnols et qui avaient fait la guerre avec le prince d'Orange. Plus de cent personnes furent tuées ou blessées dans cette collision. 1)

1) *L'histoire des Pays-Bas. d'Emanuel de Meteren.* Traduction française. La Haye 1618. Folio 170, c. Nous avons emprunté à cet ouvrage la majeure partie du récit des événements politiques de cette époque.

Le prince de Parme envoya, peu après la prise de Maestricht, un trompette pour sommer Bois-le-Duc de se rendre au roi. Les protestants demandèrent en vain que l'on fit entrer de la garnison dans la ville. C'était chose facile car des troupes d'anglais, d'écossais et de français, qui allaient vers Bruxelles, se trouvaient alors dans les environs et l'on n'avait que l'embaras du choix. Cette demande ne fut pas favorablement accueillie sous prétexte que l'on ne voulait pas enrôler d'étrangers. On laissa entendre que l'on aurait volontiers pris quelques compagnies de la Brille et l'on ne put se mettre d'accord. Les escrimeurs, de guerre lasse, proposèrent alors au magistrat ou de prendre de la garnison ou de laisser sortir de la ville ceux qui désiraient s'en aller. Ce dernier parti fut adopté et une foule de gens quittèrent la place. La ville fut tellement dépourvue de partisans des États par cette sortie que deux compagnies venant de la Brille ne purent y entrer, les partisans des espagnols, qui étaient les plus forts, les considérant comme des ennemis.

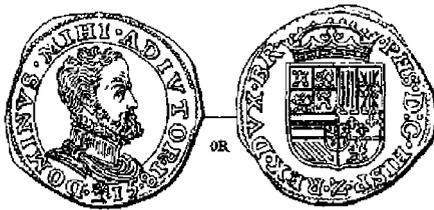
Les protestants furent peu après chassés de la ville et les catholiques se réconcilièrent avec le prince de Parme. L'abrogation de l'Union d'Utrecht fut proclamée ainsi que le rétablissement de PHILIPPE II.

Bois-le-Duc méritait certes une récompense de l'Espagne. Elle lui fut accordée.

Le privilège de battre monnaie, réclamé avec tant d'insistance par le magistrat, lui fut octroyé le dernier jour de février 1580 (1581).

A partir de cette époque, il fut régulièrement ouvré dans cette ville, à part quelques suspensions temporaires, et cela jusqu'au 16 novembre 1624, quoique l'atelier ne fût déplacé qu'à la Saint-Jean 1626.

VERACHTER, qui s'est occupé des monnaies de Bois-le-Duc 1), entre dans force détails sur ce sujet intéressant. Nous renvoyons le lecteur à l'excellent livre du savant anversoïis et passons à la description de deux monnaies de PHILIPPE II que l'érudit archiviste n'a pas connues en nature.



Droit: Buste à droite de PHILIPPE II.

Légende: . DOMINVS . MIHI . ADIVTOR .

A l'exergue: (petit arbre) . 15 . 81 .

L'arbre est la marque monétaire de Bois-le-Duc.

1) *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, par FREDÉRIC VERACHTER. Page 153 et suivantes.

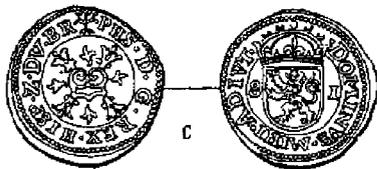
Revers: Écusson couronné du roi d'Espagne. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende: . PHS . D : G . HISP . Z . REX . DVX . BR .

Or. Poids: 3 gr., 38. Notre collection.

Ce *demi-réal d'or* ou *gouden halve reaal*, dit VERACHTER, a été forgé conformément à l'ordonnance de 1581 et aux instructions octroyées la même année au maître particulier. Il est frappé à 18 karats or fin en aloi et à 70 $\frac{3}{8}$  pièces de taille au marc poids de Troyes, ayant cours à 30 sols.

De 1581 à 1584, 1589 à 1591, 1595 à 1598, on en a frappé en tout 1334 pièces.



Droit: Croix ornée de Saint-André anglée de quatre étincelles et portant en coeur le briquet de la Toison d'or.

Légende: (petit arbre) . PHS . D . G . REX . HISP . Z . DV . BR.

Revers: Écu couronné au lion de Brabant. L'écusson est accosté des chiffres 8 et 1, donnant la date 1581. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende: . DOMINVS . MIHI . ADIVT .

Cuivre. Poids: 1 gr, 08. Notre collection.

Ce *demi-gigot* (?) de cuivre, *halve neghenmanneken* ou *moorken* n'est pas spécialement renseigné par VERACHTER et ne figure pas sur sa planche. Il a été frappé, d'après cet auteur, de 1581 à 1584, de 1585 à 1598, en tout, 231300 pièces de cette valeur.

La date de notre *moorken* (?) indique qu'il fait probablement partie de la première émission de cette espèce de monnaies.

La publication des deux rares monnaies que nous venons de décrire vient accroître sensiblement la suite monétaire encore si peu étendue de la ville de Bois-le-Duc.

Vie BAUDOUIN DE JONGHE.